

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1624

2 août 2007

SOMMAIRE

AFI S.A.	77947	Greenfield Holdings Sarl	77915
African Financial Holding S.A.	77914	GRI Rendsburg S.à r.l.	77951
Aim Capital Investment S.A.	77933	Helarb C.C.N. S.à.r.l.	77910
Anbeca Holding	77907	Helarb S.P.M., S.à.r.l.	77909
ARGO IMMOBILIERE société à resposabilité limitée	77914	Hellenger Café	77916
ARTUS Finance S.A.	77906	HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	77951
Astrum S.A.	77909	Iris	77918
Avalon Holding S.A.	77910	Jef Financière S.A.	77909
Bardo S.A.	77906	LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l.	77907
Batofar	77917	Luxembourg Investments Holding S.A. ..	77911
Briscom S.A.	77913	Marbristone Invest S.A.	77917
Bristol Investments S.A.	77916	Montrade S.A.	77913
Business and Transaction International Holding S.A.	77915	Multi City S.à r.l.	77949
Business Concept Luxembourg S. à r.l. ...	77916	Navaro S.A.	77952
Café Um Bur S.à r.l.	77917	Nivelcom S.A.	77915
Cleaning Paper Products	77932	Nyma Holding S.A.	77916
Como R.E. s.à r.l.	77950	Oster Financial S.à r.l.	77951
Damflos S.A.	77911	Plural Source Invest S.A.	77912
Dicentra Participations S.A.	77931	PRO 53 S.A.	77906
Dinvest Sicav	77952	Profea S.à r.l. SPF	77943
Domaine de Leesbach S.A.	77940	Promotions Investments S. à r.l.	77906
E.K. S.A.	77952	Ribeaumont Holding S.A.	77911
Euro 5 Finance S.à.r.l.	77908	Safag	77910
Euroness S.A.	77913	Sanitas Products S.A.	77907
European Investment Construction Company S.A.	77909	Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l.	77911
Fent Holding S.A.	77946	Selenia Holding S.A.	77910
Fimolux International S.A.	77912	Selwyn S.A.	77907
Financière du Cap Nord S.A.	77908	Socourfin S.A.	77912
Finviande S.A.	77914	Sovimo	77912
Flentge Holding B.V.	77915	Telemarket S.A.	77908
Glofin A.G.	77917	Tetris Communication s.à r.l.	77914
G.L.P. S.A.	77908	Yukon S.A.	77913

Bardo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 82.233.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075683/5611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10008. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Promotions Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.725,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 108.602.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075696/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06746. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

ARTUS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.590.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTUS FINANCE S.A.

Mr. C. Raths

Administrateur

Référence de publication: 2007075967/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07277. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

PRO 53 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 108.742.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075507/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Selwyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 93.409.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075693/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08138. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Anbeca Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 33.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007075709/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08913. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.880.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075517/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sanitas Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.701.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075518/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Telemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 72.992.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075704/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07779. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Financière du Cap Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 61.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007075710/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08873. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Euro 5 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.871.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société, qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075515/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 92.527.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075500/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 64.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075707/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08906. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075706/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08904. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Astrum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.026.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2006

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075634/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Helarb S.P.M., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 92.666.

EXTRAIT

En date du 11 juin 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- M. Waleed Mishari Al-Hamad, avec adresse professionnelle au Salwa Block 10, Street 8, Building 25, Kuwait a été nommé nouveau gérant B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007075555/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Safag, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 28.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075702/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06515. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Avalon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075708/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08911. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Helarb C.C.N. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.605.

EXTRAIT

En date du 11 juin 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- M. Waleed Mishari Al-Hamad, avec adresse professionnelle au Salwa Block 10, Street 8, Building 25, Kuwait a été nommé nouveau gérant B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007075552/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Selenia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 46.078.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075506/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Damflos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.915.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075639/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Ribeumont Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 84.503.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075640/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075719/5564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08849. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Luxembourg Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.479.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075716/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08865. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075748/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08892. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Sovimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075747/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08877. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Fimolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 113.445.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075496/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Plural Source Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 95.064.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES Sàrl, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075492/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Briscom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 73.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076041/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Euroness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 90.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076043/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Montrade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.787.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Emile Vogt en tant qu'administrateur et appelle aux fonctions d'administrateur Madame Nicole Albert-Renmans, avec adresse au 26, Fazentenlaan, B-1512 Dwrap

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075627/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Yukon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.481.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075628/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Finviande S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.194.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075629/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 35B, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 110.969.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076101/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tetris Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 67, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 111.952.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076102/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

African Financial Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 26.226.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076055/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08723. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Greenfield Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.387.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007076089/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08987. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Nivelcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.663.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076039/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Business and Transaction International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 37.590.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076038/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Flentge Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.854,57.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.215.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076242/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05265. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Nyma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 92.874.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007077046/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09801. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.
R.C.S. Luxembourg B 96.906.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007077048/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09793. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Hellenger Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 15, Garerbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 114.657.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076965/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Business Concept Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076916/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Café Um Bur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 105.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076968/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Batofar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 101.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007077211/272/12.

(070083933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Glofin A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 31.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour GLOFIN A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077132/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08687. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Marbristone Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.250.

Extraites des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075653/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Iris, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.135.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on eighteenth of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg;

There appeared:

1. IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Lugano, on 5 April 2007,

which power of attorney, signed ne varietur by all parties present and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. COMENCAB LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, Wickhamas Kay I, Road Town, Tortola, registered with the Registrar of International Business Companies of Road Town under the number 521888,

here represented by David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Panama, on 13 April 2007.

which power of attorney, signed ne varietur by all parties present and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties appearing requested the executing notary to record the following articles of association of a corporate partnership limited by shares in the form of an investment company with variable capital - specialized investment fund (société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) that they hereby mutually establish as follows:

Title I. Articles of association

Chapter I. Corporate name - Form - Duration - Purpose - Registered seat

Art. 1. Corporate name - Form. There exists between the subscribers and all those who become shareholders, a company in the form of a corporate partnership limited by shares as defined by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the «Law») as an investment company with variable capital - specialized investment fund (société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) as defined by the Law of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds (the «SIF Law») under the corporate name IRIS (the «Fund»).

Art. 2. Duration. The Fund is hereby created for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The Fund's main purpose shall be the seek of a high or stable level of total returns as may be consistent with the preservation of capital. The total return sought by the Fund will consist of current income, capital appreciation, or a combination of capital appreciation and current income, depending on whether the Fund believes that current and anticipated levels of interest rates, exchange rates, private equity market and other factors affecting investments generally favour emphasising one element or another in seeking maximum total return. The Fund may also acquire interests, hold any transferable or other securities, invest its liquid assets, borrow, issue guarantee and perform any transactions that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, in the broadest sense authorised by the SIF Law and in accordance with the investment restrictions listed in these articles of association (the «Articles of Association») and the prospectus of the Fund (the «Prospectus»).

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the general managing partner of the Fund (the «General Managing Partner»), either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the General Managing Partner believes that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered seat, or the easy communication from abroad with this headquarters, or from the registered seat with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered seat abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not have any effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding this temporary transfer of registered seat, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital - Shares - Sub-Funds - Classes

Art. 5. Share capital. The Fund's share capital is established at one hundred and twenty-six thousand Euros (EUR 126,000.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares and will reach one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) within a period of twelve (12) months following the approval of the Fund.

At the incorporation, the share capital of the Fund shall be represented by the following 2 (Two) classes of shares:

- (i) «Management Share»: a single share subscribed at the time of incorporation of the Fund by the General Managing Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Fund;
- (ii) «Class A Shares»: a Class of shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) without nominal value of the Sub-Fund IRIS SICAV - Peak Hedge Fund complying with the features of the Sub-Fund IRIS SICAV - Peak Hedge Fund;

The Fund is an undertaking for collective investment with variable capital (a société d'investissement à capital variable). Accordingly, the share capital is always equal to the value of their net assets. Variations in share capital shall therefore be effected ipso iure and without compliance with any measures which are required regarding publication and entry in the registrar of the Fund.

The General Managing Partner may issue decimales of shares, up to four (4) decimal places.

The General Managing Partner may issue at its own and entire discretion the shares at the net asset value per share (the «Net Asset Value») or a price different from the Net Asset Value.

Art. 6. The general managing partner. The General Managing Partner (associé gérant commandité) of the Fund will be IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. In addition to certain privileges and obligations that are the responsibility of the General Managing Partner under the present Articles of Association, the General Managing Partner is individually and indefinitely liable for all commitments of the Fund.

Art. 7. Limited partners - Shareholders. The limited partners shall abstain from taking action on behalf of the Fund in any manner whatsoever, except by exercising their rights as Shareholders (as defined hereafter) in general shareholders' meetings and shall only be held to the debts and losses of the Fund to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

The limited partners and the General Managing Partner are the shareholders of the Fund (the «Shareholders»).

Art. 8. Sub-Funds - Classes. The General Managing Partner may, within the limits authorised by the present Articles of Association and by the SIF Law, create as many Sub-Funds (the «Sub-Funds(s)») as it deems necessary according to criteria and procedures that it will define. Within each Sub-Fund, the General Managing Partner shall have the right to establish different classes of shares (the «Class(es)»).

Each Sub-Fund is treated as a separate entity, with its own contributions, capital gains and losses, fees, etc. Each Sub-Fund does not, however, constitute a separate legal entity. All Sub-Funds together form one and the same legal entity but the assets of a specific Sub-Fund are only liable for the debts, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The Classes may vary in terms of their distribution policies («Distribution Shares» or «Capitalisation Shares»), their currency denomination, the fees applicable to them, their marketing policies, and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

In principle, Distribution Shares entitle holders to a cash dividend.

Capitalisation Shares are not entitled to a dividend: the portion of earnings that they are entitled to receive remains invested and increases the net asset value of the Share in that Class. Consequently, as and when cash dividends are allocated to the Distribution Classes, the percentage of net assets to be attributed to all the Distribution Shares will be reduced in proportion to the amounts of the dividends distributed, while the percentage of net assets to be assigned to all the Capitalisation Classes will increase.

Art. 9. Net asset value. The determination of the Net Asset Value will be the responsibility of the General Managing Partner. It is calculated at least once a year or at each date to be determined by the General Managing Partner in accordance with the Prospectus and the SIF Law, unless this day falls on a Saturday, Sunday or public bank holiday in Luxembourg, in which case it will be determined the following bank working day. The Net Asset Value is expressed in euros.

The Net Asset Value of a Share for each Class of Shares is determined by dividing the value of the Fund's total net assets allocated to that Class of Shares by the total number of Shares of that Class then in issue and outstanding.

Initially, the percentage of total net assets to be allocated to each Class of Shares is equal to the percentage represented by the total number of Shares of each Class. The percentage is adjusted as follows: after each distribution of cash dividends to Distribution Shares, the total net assets to be allocated to the Distribution Shares undergoes a reduction equal to the distribution of dividends (resulting in a decrease in the percentage of total net assets allocated to that Class of Shares), while the total net assets to be allocated to Capitalisation Shares remain the same (resulting in a percentage increase in the total net assets allocated to that Class of Shares).

The General Managing Partner is authorised temporarily to suspend, with immediate effect, the calculation of the net asset value of one or more Sub-Funds, as well as the issue, conversion and redemption of Shares in the following circumstances:

- In any period during which a stock market or exchange that constitutes the main market or exchange where a substantial portion of the Sub-Fund's investments is listed at a given time is closed, other than for ordinary closing days, or during which trading is subject to significant restrictions or suspensions;

- When a political, economic, military, monetary, social event or any case of force majeure beyond the control and influence of the Fund makes the disposal of its assets under normal conditions impossible or if such disposal would be seriously detrimental to the interests of the Shareholders;
- In the event of a breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Fund's investments or of current prices on any market or stock exchange;
- When restrictions on foreign exchange or capital movements hinder the execution of transactions on behalf of the Fund or when purchases and sales of the Fund's assets cannot be executed at normal rates of exchange;
- From the moment a general Shareholders' meeting is called in which the liquidation of the Fund or of one of its Sub-Funds is proposed;
- In all cases where the General Managing Partner believes by virtue of a reasoned decision that the suspension is necessary to safeguard the general interests of the Shareholders concerned.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in cases where subscription, redemption or conversion requests exceed five per cent (5%) of a Sub-Fund's net assets, the General Managing Partner reserves the right to set the value of a Share only after executing as soon as possible, on behalf of the Sub-Fund, the purchases and sales of securities comprising the Sub-Fund that are necessary and in the best interests of Shareholders. In this case, the subscription, redemption and conversion requests in the process of execution will be processed simultaneously based on the Net Asset Value so determined.

Shareholders who have submitted a subscription, redemption or conversion request will be notified of the suspension of the calculation of Net Asset Value. Pending requests may be withdrawn in writing provided that such notice is received by the Fund before the end of the suspension. Pending requests will be considered on the first valuation date following the end of the suspension and prorated, and provided that the Fund has sufficient cash available to meet the requirements of this situation. In the event that not all of the pending requests can be processed on the same Net Asset Value determination date, the oldest requests shall be given priority over the more recent ones.

Art. 10. Types of shares. The Shares of Sub-Fund or Class shall be issued as registered shares.

The General Managing Partner may decide to issue registered certificates. These Share certificates shall be signed by the General Managing Partner. This signature may be handwritten or stamped. If Share certificates are issued and the Shareholder wishes that more than a single Share certificate be issued for its Shares, the cost of these additional certificates will be borne by the Shareholder.

All registered Shares issued by the Fund shall be listed in the register of Shareholders (the «Register») that shall be maintained by the General Managing Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Fund. This Register shall contain the name of each shareholder, its residence or chosen domicile, the number, Sub-Fund and Class of Shares that it holds, the amount released for each Share and its bank information. Unless otherwise notified, the Fund may consider the information contained in the Register as accurate and up-to-date, and may, in particular, use the addresses contained therein for sending notices and announcements and use the bank information for making payments.

Registered Shares will be transferred by entering the transfer in the Register after delivering to the Fund a transfer form for all the documentation created for this purpose by the General Managing Partner, as well as in the event of transfer of pledge-encumbered Shares, if necessary, in writing from the General Managing Partner, the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

Art. 11. Loss of certificate. When a Shareholder can demonstrate to the Fund that its Share certificate was misplaced, lost, stolen or destroyed a duplicate may be issued on request, on conditions that the Fund will determine in accordance with applicable laws. Upon issue of a new Share certificate, which will be marked as a duplicate, the original Share certificate being replaced by the new one will be cancelled.

Damaged Share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Fund. These damaged certificates shall be returned to the Fund and cancelled immediately.

The cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Fund for the issue and registration in the Register or destruction of the old certificate shall be borne by the concerned Shareholder.

Art. 12. Limitation to share ownership. The Fund may restrict or oppose the ownership of Fund's Shares to any individual or legal entity.

In particular, the Fund will restrict ownership of Shares of the Fund by any American resident or a non well-informed investor as defined by the article 2 of the SIF Law. A well-informed investor is defined as being an institutional investors, professional investors or any other investor:

- (i) confirming in writing that it complies with the status of «well-informed investor» as defined by the SIF Law; and
- (ii) investing a minimum of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euros) in the Fund; or
- (iii) benefiting from an assessment, by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/CE, or an investment company within the meaning of the Directive 2004/39/CE or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its expertise, experience and knowledge to assess adequately an investment in specialized investment funds.

(the «Well-Informed Investor»)

In this respect, the Fund may do the following:

- refuse the issuance of Shares and registration of transferred Shares when it appears that the issue or transfer would or may have the consequence of assigning the economic property of the Share to an American resident or a non Well-Informed Investor;
- request, at any time, any person whose name appears in the Register or any other person who requests to transfer Shares to it, to provide to it all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to an American resident or a non Well-Informed Investor;
- proceed to forced redemption of all or part of the Shares if it appears that an American resident or a non Well-Informed Investor, either alone or together with other individuals, is the owner of the Fund's Shares or violates its commitments or guarantees or fails to provide such commitments or guarantees that the General Managing Partner may request; and
- deny, at any general Shareholders' meeting of, the right to vote to any American resident or a non Well-Informed Investor.

Each occurrence of the term «American resident» in these Articles of Association shall designate an American national, citizen or resident of the United States of America or of one of its territories or possessions or of a region subject to its jurisdiction, or persons who normally reside therein including those who have their estates or companies, or associations created or organised there.

Art. 13. Redemption of shares. Any Limited Shareholder may present to the transfer agent his shares for redemption in part or whole on any Valuation Day.

The General Managing Partner may redeem at its own and entire discretion the shares at the Net Asset Value or a price different from the Net Asset Value.

Art. 14. Conversion of distribution shares into capitalisation shares and vice versa and change of sub-fund. The Fund grants to its Shareholders the right to convert all or part of their Sub-Fund Shares into Shares of other Sub-Funds once per year. Likewise, the Fund grants its Shareholders the right to convert all or part of their Distribution Shares into Capitalisation Shares and vice versa once a year.

The Board of Directors may convert at its own and entire discretion the shares at the Net Asset Value or a price different from the Net Asset Value (the «Conversion Price»). The terms and conditions are more fully described with the Prospectus.

Art. 15. Opposition to redemption or conversion. Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, notably the risk of undermining the stability or continuity of the investment strategy, the General Managing Partner may refuse a redemption or conversion request. The reason for such a refusal must not be justified and the Shareholders who have requested the redemption or conversion of their Shares shall be notified by letter or by newspaper publication such refusal.

Art. 16. Voting rights. Each Distribution Share and each Capitalisation Share entitles the holder to one vote at general Shareholders' meetings. All Shares vote as a single class, unless otherwise stipulated by law.

The rights attached to the decimals of Shares are exercised in the pro rata of the fraction held by the Shareholder, with the exception of the voting rights which can only be exercised by a Shareholder having an entire Share.

Chapter III. Administration - Representation - Auditing

Art. 17. Management. The Fund will be managed by the General Managing Partner. IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l. is the General Managing Partner.

Art. 18. Powers of the general managing partner. The General Managing Partner is invested with the broadest powers to conduct any administration acts and enactments in the interest of the Fund that are not expressly delegated by law or by the Articles of Association to the general Shareholders' meeting.

The General Managing Partner sets the general investment policy of the Fund in accordance with these Articles of Association and the Prospectus. The General Managing Partner applies the principle of risk distribution.

The General Managing Partner's tasks include, without limitation, the following:

- identifying, evaluating and negotiating investment opportunities in accordance with the Fund's investment policies and acquiring Investments on behalf of the Fund;
- monitoring investments and taking any appropriate management actions, as and if necessary;
- monitoring and minimising all building expenses in close collaboration with each property manager;
- making decisions relating to sales, exchanges or investment transactions and, in relation to sales, exchanges and other transactions, when necessary represent, provide guarantees and indemnities;
- deciding on the allocation of proceeds from the sale of property investments between reinvestment and distribution depending on the Class of Shares:

- appointing one or more independent real estate assessors to assess, at least once per year at the end of each fiscal period as well as at the time of issue or redemption of shares, the buildings registered in the name of the Fund or one of its real estate subsidiaries.

This real estate investment management will be assigned by the General Managing Partner to professional third-party managers (the «Property Managers»).

Real estate investment management may involve the following:

- collection of rents, charges, taxes, indexing where applicable, miscellaneous advances and deposits;
- management of leases (monitoring compliance with all obligations and in particular those incumbent upon owners and tenants);
- management of the building's insurance policies;
- daily management of the building's expenses (drawing up and signing service contracts and paying bills) and the establishment of an annual expense budget;
- building supervision (tenants' behaviour, technical maintenance, cleaning, small jobs needed to maintain the building);
- routine maintenance of the building, especially the common areas;
- preparation of estimates concerning possible large jobs (to be paid by the Fund) designed to enhance the building's services.

Art. 19. Revocability of the general managing partner. The General Managing Partner may not be removed except in circumstances where it has seriously breached the Law and the Articles of Association or in case of gross negligence.

Art. 20. Conflicts of interest. A director of the General Managing Partner may not participate in the decision-making process concerning an asset in which he has a personal interest that in any manner or form whatsoever conflicts with that of the Fund.

Art. 21. Power of external representation. The Fund will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by a duly authorised director of the General Managing Partner. Moreover, the General Managing Partner may appoint a special authorised agent to represent the Fund.

Art. 22. Auditing. The general Shareholders' meeting shall appoint an authorised auditor, approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, that will be responsible for auditing the Fund's accounts.

In its annual report, the Fund will clearly define the principles applied in consolidating its accounts with those of the real estate companies associated with it.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 23. General meeting. The properly constituted general Shareholders' meeting of the Fund (the «General Meeting») represents all Shareholders of the Fund. It has the broadest powers to order, make or ratify all actions related to the Fund, subject to the explicit agreement of the General Managing Partner. The decisions of the Fund's General Meetings amending the Articles of Association or involving the Fund with third parties must be approved by the General Managing Partner.

The following resolutions shall, among others, be reserved for the General Meeting, subject to the explicit approval of the General Managing Partner:

- amendment of the Articles of Association of the Fund;
- liquidation of the Fund and appointment of liquidators;
- Fund merger, split, sale or consolidation involving all or a substantial part of the Fund's assets;
- transformation of the Fund into a different corporate form;
- issuance of new Shares carrying no preferential rights;
- revocation of manager status from the General Managing Partner;

Art. 24. Statutory general meeting. The annual General Meeting will be held in accordance with Luxembourg law at the Fund registered office in Luxembourg on the 3rd Wednesday of the month of September of each year at 2.00 p.m. or, if any such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next following bank business day. The General Meeting may be held outside Luxembourg if the General Managing Partner determines that exceptional circumstances so require.

All other General Meetings shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

Art. 25. General meeting: Quorum, Notice period, Attendance. All General Meetings shall be chaired by the General Managing Partner. Quorums and notice periods required by Law shall apply to General Meetings if not otherwise specified in these Articles of Association. All Shareholders may participate in the General Meetings by designating either in writing, by cable, telegram, fax or telex another person to serve as their proxy.

If not otherwise specified by SIF Law or in the present Articles of Association, the decisions of the duly convened General Meeting are made by simple majority of the Shareholders present or represented and voting. The General

Managing Partner may determine any other conditions to be fulfilled by Shareholders to participate in the General Meetings.

Art. 26. General meeting: Notice. Shareholders shall be called to meet by the General Managing Partner following notice of the meeting agenda sent by mail at least eight days prior to the date of the meeting to all Shareholders at their address contained in the Register.

Chapter V. Financial year - Annual accounts - Dividends.

Art. 27. Financial year. The Fund's accounting year shall begin on 1st June and end on 31st May in each year. The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 May 2008.

Art. 28. Annual financial statements. The Fund's financial statements shall be maintained in euros.

The central administration shall prepare the corporate financial statements at the end of each financial year. The corporate financial statements shall be laid out in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law.

Art. 29. Dividends. At the time of the annual General Meeting and on the recommendation of the General Managing Partner as well as in accordance with the restrictions set by the SIF Law and the Articles of Association, the owners of Distribution Shares shall rule on the amount of cash dividends to be distributed to the Distribution Classes.

The portion of earnings attributable to Capitalisation Shares remains fully invested, which increases the Net Asset Value of these Classes of Shares, within the limits prescribed by law.

The General Managing Partner may decide on the distribution of interim cash dividends to the Distribution Classes.

Dividend payments for registered Shares are made to the addresses recorded in the Register.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five years of being awarded may no longer be claimed and will revert to the Fund. No interest will be paid on a dividend declared and made available by the Fund to its beneficiary.

Chapter VI. Dissolution and liquidation

Art. 30. Liquidation of the fund. The Fund may be liquidated at any time by a decision of the General Meeting voting in the same way as to amend the Articles of Association.

If the net assets of the Fund become less than two-thirds of the minimum capital, that is currently EUR 1,250,000.-, Fund management shall submit the question of dissolution to the General Meeting convening without attendance conditions and deciding on a simple majority of the Shares represented at the meeting. If the capital falls below one quarter of the minimum required, the management must submit the dissolution question to the General Meeting, which will convene without conditions of attendance. The dissolution may be passed by the Shareholders owning one quarter of the Shares represented at the meeting. The meeting notice must be made in such a way that the meeting is held within forty days from the time the net assets are determined to have fallen below two-thirds or one quarter, as the case may be, of the minimum capital.

At the time of dissolution, the liquidation will be executed by one or more liquidators, either individuals or corporations authorised by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, appointed by the General Meeting, which will establish their powers and fees. The net proceeds of the liquidation will be distributed by the liquidators to the holders of the corresponding Class of Shares, in proportion to the portion of the Fund's total net assets to which they are entitled. If the Fund is subject to voluntary or court-ordered liquidation, the liquidation will be carried out in accordance with the SIF Law, which defines the steps to be taken to allow Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and which also requires all amounts unclaimed by Shareholders at the close of liquidation to be deposited at the Caisse de Consignation. All amounts so deposited and not claimed within the legal period of limitation will revert to the State.

In the event of dissolution and liquidation of the Fund, the purchase, sale and conversion of Share(s) will be suspended.

Art. 31. Liquidation of a sub-fund of the fund. In the event that a Sub-Fund's net assets fall below fifty per cent (50%) of the par value of all Classes of Shares of the Sub-Fund or each time that the interests of the Shareholders of a Sub-Fund or a Class of Shares so require (especially, in the event of a change in the economic and/or political conditions), the General Managing Partner may decide unilaterally, based on a duly reasoned decision, to dissolve a Sub-Fund of the Fund or to discontinue one of its Classes. The Shareholders will be called to meet by the General Managing Partner or informed of the decision in accordance with the procedures required for a General Meeting. The Shareholders will be refunded the net amount of the liquidation pro rated to the number of Shares they hold. Any assets that have not been distributed to the beneficiaries after the closure of the liquidation shall be kept in trust with the custodian for a period of six (6) months. At the end of this period, these assets will be deposited with the Caisse de Consignation in the name of the beneficiary. Any decision taken by the General Managing Partner with respect to the dissolution of a Sub-Fund or the calling of a General Meeting to that end, will result in the suspension of the calculation of the Net Asset Value for the Shares concerned as well as of any redemption, subscription or conversion transaction, in progress or subsequent to it, relating to those Shares.

Chapter VIII. General provisions

Art. 32. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Managing Partner, by a General Meeting and in accordance with conditions for quorum and voting required under Luxembourg law.

Any amendment to these Articles of Association, including dissolution and liquidation of the Fund, shall be sent to the registered Shareholders at the address contained in the Register and published, when necessary, in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), and in a nationally-distributed Luxembourg daily newspaper.

Art. 33. Applicable law. for all matters that are not governed by these Articles of Association, the parties shall refer to the provisions of the Law and the SIF Law.

Subscription and full payment

The statutes of the Fund having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the One Hundred and Twenty-Six (126) shares representing the whole of the share capital, as follows:

Subscribers	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l.	1 Management Share	1,000.-	0.8
COMENCAB	125 Class A Shares	125,000.-	99.2
Total	126	126,000.-	100.00%

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of EUR 126,000.- from now on are at the free disposal of the Fund, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement - Evaluation- Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Law as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Fund as a result of its formation, is approximately valued at five thousand Euro.

Title II. General Meeting of shareholders

The prequalified parties, representing the totality of the share capital of the Fund are duly summoned and henceforth constituted as the General Meeting. Having noted that it is legally constituted, the meeting has unanimously approved the following:

- I. The meeting has elected as external auditor: DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- II. The registered office is located at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed was made and approved in Luxembourg, on the date at the head of this document.

After due reading to the appearing party in his official capacity, the appearing party, known to the notary by his name, usual first name, status and residence, signed this document with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., une société constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 5 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. COMENCAB LIMITED, une société constituée et existant valablement selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhamas Kay I, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies of Road Town sous le numéro 521888,

ici représentée par David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 13 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions ayant la forme d'une société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Statuts

Chapitre I^{er}. Dénomination sociale- Forme - Durée - Objet- Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société en commandite par actions telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, telle que définie par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, (la «Loi SIF»), sous la dénomination IRIS (le «Fonds»).

Art. 2. Durée. La Fonds est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. Le Fonds a pour objet principal la recherche d'un niveau élevé ou stable de rendement absolu tout en visant à préserver son capital social. Le rendement absolu recherché par le Fonds se constitue de revenus courants, d'évaluation de prix, ou d'une combinaison des deux basée sur la conviction du Fonds que les taux d'intérêts actuels ou espérés, les taux de change, le marché de private equity et d'autres facteurs affectant les investissements en général favorise la concentration sur un élément voire l'autre dans la recherche du rendement absolu. Le Fonds peut également prendre des participations, détenir toutes valeurs mobilières ou autres titres, placer ses liquidités, emprunter, accorder des garanties, et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la loi SIF, dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts») et le prospectus du Fonds (le «Prospectus»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'associé gérant-commandité du Fonds (l'«Associé Gérant-Commandité»), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé Gérant-Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital - Actions - Compartiments - Classes d'actions

Art. 5. Share capital. Le capital social du Fonds est fixé à Cent Vingt-Six Mille Euros (EUR 126.000,-) divisé en Cent Vingt-Six (126) actions et atteindra Un Million Deux Cents Cinquante Mille (EUR 1.250.000,-) dans les douze mois suivant l'approbation du Fonds.

Au moment de la constitution, le capital social du Fonds sera représenté par les 2 (Deux) classes d'actions suivantes:

(i) «Action de commandité»: une seule Action souscrite lors de la constitution de la Société par l'Associé Gérant-Commandité de la Société en tant qu'actionnaire commandité du Fonds.

(ii) «Actions de Classe A»: une classe d'Actions du compartiment IRIS SICAV - Peak Hedge Fund, répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme IRIS SICAV - Peak Hedge Fund, sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires;

La Fonds est un organisme de placement collectif à capital variable. En conséquence, le capital social est toujours égal à la valeur nette d'inventaire de ses actifs. Les variations du capital social se font de plein droit et sans les mesures de publicité et entrée dans le registre de la Société.

L'Associé Gérant-Commandité pourra émettre des fractions de parts, jusqu'à quatre (4) décimales.

L'Associé Gérant-Commandité, à sa seule et entière discrétion, pourra émettre les Actions à la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») ou à un prix différent de celui de la Valeur Nette d'Inventaire.

Art. 6. L'associé gérant-commandité. L'Associé gérant-commandité du Fonds sera IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. En sus de certains droits et dépenses qui seront à la charge de l'Associé gérant-commandité conformément aux présents Statuts, l'Associé gérant-commandité est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements du Fonds et est responsable comme fondateur du Fonds.

Art. 7. Les associés commanditaires - Actionnaires. Les associés commanditaires s'abstiendront d'agir au nom du Fonds de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires (tels que définis ci-après) lors des

assemblées générales des actionnaires et ne répondront des dettes et pertes du Fonds qu'à concurrence de leur apport, à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

Les Associés commanditaires et l'Associé gérant-commandité représentent les actionnaires du Fonds (les «Actionnaires»).

Art. 8. Compartiments - Classe d'actions. L'Associé gérant-commandité pourra créer dans les limites autorisées par les présents Statuts et par la Loi SIF autant de compartiments (le(s) «Compartiment(s)») qu'il sera nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui. Au sein de chaque Compartiment, l'Associé gérant-commandité aura la faculté de créer différentes classes d'actions («Classe(s)').

Chaque Compartiment est traité comme une entité à part, ayant ses propres apports, plus-values et moins-values, frais, etc. Chaque Compartiment ne constitue toutefois pas une entité juridique distincte; tous les Compartiments forment ensemble une seule et même entité juridique, mais les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment.

Les Classes pourront se distinguer par leur politique de distribution («Action de Distribution») ou «Action de Capitalisation»), leur devise d'expression, les commissions qui leur sont applicables, leur politique de commercialisation et/ou tout autre critère à définir par l'Associé gérant-commandité.

Les Actions de Distribution confèrent en principe à leur détenteur le droit de percevoir un dividende en espèces.

Les Actions de Capitalisation ne donnent pas droit à recevoir un dividende: la part des résultats leur revenant demeure investie et augmente la valeur nette d'inventaire de l'action de cette Classe. Dès lors, au fur et à mesure de l'attribution de dividendes en espèces aux Classes d'Actions de Distribution, le pourcentage des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Actions de Distribution subira une réduction proportionnelle aux montants des dividendes distribués, tandis que le pourcentage des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Classes d'Actions de Capitalisation augmentera.

Art. 9. Valeur nette d'inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par action est déterminée sous la responsabilité de l'Associé gérant-commandité. Elle est calculée au moins une fois par an ou à chaque date déterminée par l'Associé gérant-commandité conformément au Prospectus et à la loi SIF, sauf si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié bancaire à Luxembourg, auquel cas, la détermination se réalisera le jour ouvrable bancaire suivant. La Valeur Nette d'Inventaire est exprimée en Euro.

La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, pour chaque Classe d'Actions, est déterminée en divisant la valeur de la quotité des avoirs nets du Fonds attribuée à cette Classe d'Actions par le nombre total des actions de cette Classe alors émises et en circulation.

Le pourcentage du total des avoirs nets à attribuer à chaque Classe d'Actions est, au départ, égal au pourcentage représenté par le nombre total des actions de chaque Classe. Il est ajusté de la manière suivante: à la suite de chaque distribution de dividendes en espèces aux Actions de Distribution, le total des avoirs nets à attribuer aux Actions de Distribution subit une réduction égale à pareille distribution de dividendes (entraînant ainsi une diminution du pourcentage du total des avoirs nets à attribuer à cette Classe d'Actions) tandis que le total des avoirs nets à attribuer aux Actions de Capitalisation reste le même (entraînant ainsi une augmentation du pourcentage du total des avoirs nets attribués à cette Classe d'Actions).

L'Associé gérant-commandité est autorisé à suspendre temporairement et avec effet immédiat le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou plusieurs Compartiments, ainsi que les émissions, conversions et rachats d'actions dans les cas suivants:

- Pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements du Compartiment à un moment donné est cotée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

- Lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir du Fonds, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;

- Pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement du Fonds ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

- Lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte du Fonds ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs du Fonds ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

- Dès la convocation d'une assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle la dissolution du Fonds ou celle d'un de ses Compartiments sera proposée;

- Dans tous les cas où l'Associé gérant-commandité estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des Actionnaires concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, rachat ou conversion supérieures à 5% des actifs nets d'un Compartiment, l'Associé gérant-commandité se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte

du Compartiment, les achats et ventes de valeurs composant le portefeuille du Compartiment qui s'imposent et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Dans ce cas, les demandes de souscription, rachat et conversion en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi calculée.

Les Actionnaires ayant introduit une demande de souscription, rachat ou conversion seront avisés de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Les demandes en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Les demandes en suspens seront prises en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension et ce au prorata et dans la mesure où la Société dispose d'assez de liquidités pour faire face à cette variation. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne pourrait être traité lors d'une même date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

Art. 10. Nature des actions . Les actions de chaque Compartiment ou Classe seront émises sous la forme nominative.

L'Associé Gérant-Commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'actions seront signés par l'Associé Gérant-Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe si des certificats d'actions sont émis. Si un Actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires pourra être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les actions nominatives émises par le Fonds seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par l'Associé Gérant-Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds. Ce Registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre, le Compartiment et la Classe des actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque action et les références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire soit reçu par le Fonds, celui-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces ainsi que les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements.

Le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par l'Associé Gérant-Commandité, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit de l'Associé Gérant-Commandité, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

Art. 11. Perte de titre . Lorsqu'un Actionnaire peut justifier au Fonds que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que le Fonds déterminera conformément à la loi applicable. A l'émission d'un nouveau certificat d'actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.

Des certificats d'actions endommagés pourront être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre du Fonds. Ces certificats endommagés seront remis au Fonds et annulés sur-le-champ.

Le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par le Fonds en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat seront supportés par l'Actionnaire concerné.

Art. 12. Limitation à la propriété d'actions. Le Fonds pourra, à son entière discrétion, restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions du Fonds par toute personne physique ou morale.

Plus précisément, le Fonds peut empêcher ou restreindre la propriété des Actions du Fonds par tout résident américain ou tout investisseur non-averti tel que défini à l'article 2 de la Loi SIF. L'investisseur averti est défini comme étant un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur:

- (i) Confirmant par écrit qu'il adhère au statut d' «investisseur averti» tel que défini par la Loi SIF; et
- (ii) Investissant un minimum de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros) dans le Fonds; ou
- (iii) Bénéficiaire d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

(l'«Investisseur Averti»)

A cet effet le Fonds pourra:

- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait eu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'action à un résident américain ou à un investisseur non-averti;

- demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire un transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par toute attestation qu'elle estimera nécessaire, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions sont ou seront la propriété économique d'un résident américain ou à un investisseur non-averti;

- procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'un résident américain ou à un investisseur non-averti, soit seul, soit avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou viole ses engagements ou

garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que l'Associé Gérant-Commandité pourrait demander; et

- refuser, lors de toute Assemblée Générale, le droit de vote à tout résident américain ou à un investisseur non-averti.

Chaque fois qu'il est utilisé dans ces Statuts, le terme «résident américain» désignera un ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses territoires ou possessions ou d'une zone soumise à sa juridiction, ou des personnes qui y résident normalement y compris celles qui y ont leur patrimoine ou les sociétés, associations y créées ou organisées.

Art. 13. Rachat d'actions. Tout Actionnaire Commanditaire peut présenter à l'agent de transfert ses actions pour rachat en tout ou partie lors de n'importe quel Jour d'Evaluation.

L'Associé Gérant-Commandité, à sa seule et entière discrétion, pourra racheter les Actions à la Valeur Nette d'Inventaire ou à un prix différent de celui de la Valeur Nette d'Inventaire.

Art. 14. Conversion d'actions de distribution en actions de capitalisation et vice-versa et changement de compartiment . Le Fonds offre à ses Actionnaires la faculté de convertir une fois par an tout ou partie de leurs actions d'un Compartiment vers un autre. De même, le Fonds offre aussi à ses Actionnaires la faculté de convertir une fois par an tout ou partie de leurs Actions de Distribution en Actions de Capitalisation et vice-versa.

L'Associé Gérant-Commandité, à sa seule et entière discrétion, pourra racheter les Actions à la Valeur Nette d'Inventaire ou à un prix différent de celui de la Valeur Nette d'Inventaire (le «Prix de Conversion»). Les modalités et détails étant décrits plus largement au sein du Prospectus.

Art. 15. Opposition au rachat ou a la conversion. Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter de manière négative l'intérêt des Actionnaires, notamment quant au risque d'ébranlement de la stabilité ou de la continuité de la stratégie d'investissement, l'Associé Gérant-Commandité peut refuser un ordre de rachat ou de conversion. Un tel refus doit être motivé et les actionnaires qui auront demandé le rachat ou la conversion de leurs Actions seront prévenus par lettre ou par voie de presse des raisons pour lesquelles leurs Actions n'ont pas pu être rachetées ou converties.

Art. 16. Droit de vote. Chaque Action de Distribution et chaque Action de Capitalisation donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale. Toutes les actions voteront en tant qu'une seule Classe, à moins que la Loi ne le prévoie autrement.

Les droits attachés aux fractions d'actions sont exercés au pro rata de la fraction détenue par l'Actionnaire, à l'exception du droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Chapitre III. Administration - Representation - Contrôle

Art. 17. Gestion. La Société est gérée par l'Associé Gérant-Commandité.

IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l. est l'Associé Gérant-Commandité.

Art. 18. Pouvoirs de l'associé Gérant-commandité. L'Associé Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'Associé Gérant-Commandité détermine la politique générale d'investissement du Fonds en conformité avec les présents Statuts et le Prospectus. L'Associé Gérant-Commandité applique le principe de la répartition des risques.

L'Associé Gérant-Commandité aura notamment mais non limitativement pour tâche:

- d'identifier, évaluer et négocier les possibilités d'investissement sur la base de la politique d'investissement du Fonds et d'acquérir des investissements pour le compte du Fonds;

- de surveiller les investissements et prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la gestion le cas échéant;

- de surveiller et minimiser les frais de construction en collaboration étroite avec chaque property manager;

- de prendre des décisions relatives à la cession, l'échange ou autre mise à disposition des investissements et, en relation avec cette cession, échange et mise à disposition, le cas échéant donner à des tiers des représentations, garanties et indemnités;

- de décider de l'affectation du produit de la cession d'investissements immobiliers entre réinvestissement ou distribution en fonction de la Classe d'Actions;

- de nommer un ou plusieurs experts immobiliers indépendants chargés d'évaluer, au moins une fois par an à la fin de chaque exercice social ainsi que lors de chaque émission ou rachat d'actions, les immeubles inscrits au nom du Fonds ou d'une de ses filiales immobilières.

Cette gérance des investissements immobiliers peut être confiée à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandité à des gestionnaires professionnels tiers indépendants (les «Property Managers»).

La gérance des investissements immobiliers inclut de façon non exhaustive les missions suivantes:

- la collecte des loyers, charges, taxes, indexations éventuelles, provisions et dépôts divers;

- la gestion des baux (contrôle du respect de toutes obligations et notamment celles incombant aux propriétaires et aux locataires);

- la gestion des assurances de l'immeuble;
- la gestion journalière des charges de l'immeuble (passation des contrats de service et paiement des factures) et l'établissement d'un budget annuel de charges;
- la surveillance de l'immeuble (comportement des locataires, maintenance technique, nettoyage, petits travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble);
- l'entretien courant de l'immeuble et en particulier des parties communes;
- l'établissement de propositions chiffrées concernant d'éventuels gros travaux (à la charge du Fonds) visant à améliorer le standing de l'immeuble.

Art. 19. Revocabilité de l'associé Gérant-commandité. L'Associé Gérant-Commandité n'est révocable que dans le cas où il aurait enfreint la Loi ou les Statuts, ou en cas de faute lourde.

Art. 20. Conflits d'intérêts. Un administrateur de l'Associé Gérant-Commandité ne peut pas participer au processus de décision concernant un bien dans lequel il possède un intérêt personnel qui, de quelque manière ou forme que ce soit, est opposé à celui du Fonds.

Art. 21. Pouvoir de représentation externe. Le Fonds sera valablement représenté à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par un administrateur de l'Associé Gérant-Commandité dûment habilité. En outre, l'Associé Gérant-Commandité peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Art. 22. Contrôle. L'assemblée générale des Actionnaires désignera un réviseur d'entreprises, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, qui se chargera de la vérification des comptes du Fonds.

Dans son rapport annuel, le Fonds indiquera clairement les principes appliqués pour la consolidation de ses comptes ainsi que ceux des sociétés immobilières qui lui sont affiliées.

Chapitre IV. Assemblée générale d'actionnaires

Art. 23. Assemblée générale. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires du Fonds (l'«Assemblée Générale»). Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds et ce, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé Gérant-Commandité. Les décisions des Assemblées Générales de la Société modifiant les Statuts ou impliquant la Société vis-à-vis de tierces parties doivent être approuvées par l'Associé gérant-commandité.

Les résolutions suivantes seront, entre autres, réservées à l'Assemblée Générale et ce sous réserve de l'accord exprès de l'Associé gérant-commandité:

- modification des Statuts du Fonds;
- liquidation du Fonds et nomination de liquidateurs;
- fusion, scission du Fonds, cession ou consolidation impliquant tout ou une partie substantielle des actifs du Fonds;
- transformation du Fonds en une autre forme sociale;
- émission de nouvelles actions ne comportant pas de droit préférentiel;
- révocation du gérant en qualité d'associé gérant commandité.

Art. 24. Assemblée générale statutaire. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi à Luxembourg au siège social de la Société, le troisième mercredi du mois de septembre à 14 heures, ou si ce jour est un jour férié à Luxembourg, le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir hors du Luxembourg si l'Associé Gérant-Commandité constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 25. Assemblée générale: Quorum, Délai, Participations. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant-Commandité. Les quorums et délais requis par la Loi régleront les Assemblées Générales du Fonds dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé par la Loi SIF ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants. L'Associé Gérant-commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 26. Assemblée générale: Convocation. Les Actionnaires seront appelés à se réunir par l'Associé Gérant-Commandité à la suite d'une convocation énonçant l'ordre du jour et envoyée par courrier au moins huit jours avant la date de l'Assemblée Générale à tous les Actionnaires aux adresses portées au Registre.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes.

Art. 27. Exercice social. L'exercice social du Fonds commencera le 1^{er} juin et se terminera le 31 mai de chaque année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution du Fonds et prendra fin le 31 mai 2008.

Art. 28. Comptes annuels. Les comptes du Fonds seront tenus en euros.

L'administration centrale préparera les comptes sociaux à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 29. Dividendes. Lors de l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition de l'Associé Gérant-Commandité et dans les limites prévues par la Loi SIF et les présents Statuts, les propriétaires d'Actions de Distribution statuent sur le montant du dividende en espèces à distribuer aux Classes d'Actions de Distribution.

La partie des résultats attribuables aux Actions de Capitalisation reste intégralement investie, ce qui a pour effet d'accroître la Valeur Nette d'Inventaire de ces Classes d'Actions, dans les limites fixées par la loi.

L'Associé Gérant-Commandité peut décider de la distribution de dividendes intérimaires en espèces aux Classes d'Actions de Distribution.

Le paiement des dividendes se fait aux adresses portées au Registre.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra au Fonds. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par le Fonds à la disposition de son bénéficiaire.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 30. Liquidation du fonds. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Si l'actif net du Fonds devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, soit actuellement EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), la gérance du Fonds doit soumettre la question de sa dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum, la gérance doit soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence. La dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire de manière à ce que l'Assemblée Générale soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Lors de la dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales agréées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de la Classe d'Actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets du Fonds. Si la Société fait l'objet d'une liquidation volontaire, ou soumise à la surveillance du tribunal, la liquidation sera effectuée conformément à la Loi SIF, qui définit les étapes devant être remplies pour permettre aux Actionnaires de participer à la distribution des revenus de liquidation et qui requiert également que toutes les sommes non réclamées par les Actionnaires à la fin de la liquidation soient déposées à la Caisse de la consignation.

Au cas où il serait procédé à la dissolution et à la liquidation du Fonds, tout achat, vente ou conversion d'action(s) seront suspendues.

Art. 31. Liquidation d'un compartiment de la société. Dans l'hypothèse où les actifs nets d'un Compartiment seraient inférieurs à cinquante pour cent de la valeur nominale de l'ensemble des Classes d'Actions dudit Compartiment ou chaque fois que l'intérêt des Actionnaires d'un Compartiment, une Catégorie ou Classe d'Actions l'exigera (notamment en cas de changement de la situation économique et/ou politique), l'Associé Gérant-Commandité pourra décider unilatéralement, sur la base d'une résolution dûment motivée, la dissolution d'un Compartiment de la Société ou la suppression d'une de ses Catégories ou Classes. Les Actionnaires seront convoqués par l'Associé Gérant-Commandité ou informés de la décision dans les formes prévues pour une Assemblée Générale. Les Actionnaires seront remboursés du montant net de la liquidation au prorata des Actions qu'ils détiennent. Les avoirs qui n'auront pas été distribués aux ayants droits à l'issue de la clôture de la liquidation seront gardés en dépôt auprès de la banque dépositaire durant une période de six mois. Passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la caisse de consignation au profit de qui il appartiendra. Toute décision de l'Associé Gérant-Commandité, soit de dissoudre un Compartiment, soit de convoquer une Assemblée Générale à cet effet, aura pour conséquence de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées ainsi que toute opération de rachat, souscription ou conversion, en cours ou postérieure, et relative à ces actions.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 32. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation de l'Associé Gérant-Commandité, par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification des Statuts, y compris la dissolution et la mise en liquidation du Fonds, sera adressée aux Actionnaires nominatifs à l'adresse figurant dans le Registre et publiée, le cas échéant, au Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un quotidien luxembourgeois à tirage national.

Art. 33. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et la Loi SIF.

Souscription - Libération

Les statuts du Fonds ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire aux Cent Vingt-Six (126) actions représentant l'ensemble du capital social, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% de capital social
IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l.	1 action de commandité	1.000,-	0,8
COMENCAB	125 actions de la classe A	125.000,-	99,2
Total	126	126.000,-	100,00%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cent vingt-six mille Euros (126.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition du Fonds, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à cinq mille Euro.

Titre II. Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. L'assemblée a désigné comme réviseur d'entreprises: DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

II. Le siège social est établi 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue des comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Louis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5637. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077565/211/768.

(070084870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Dicentra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.281.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Malvinder Singh, demeurant à 57 Princes Gate, Exhibition Road, Londres, Royaume-Uni,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée le 20 décembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme de droit luxembourgeois DICENTRA PARTICIPATIONS S.A., section B, n ° 89.281, ayant son siège social à Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, a été constituée suivant acte reçu le 25 septembre 2002, publié au Mémorial C n ° 1635 du 14 novembre 2002.

2. Que le capital social de la société anonyme DICENTRA PARTICIPATIONS S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que l'actionnaire unique est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique, la soussignée déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

5. Que l'actionnaire unique, en tant que liquidateur s'engage de façon expresse à prendre à sa charge l'actif et le passif, connu ou inconnu, de la société DICENTRA PARTICIPATIONS S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

6. Que l'actionnaire unique donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

8. Qu'il est procédé à l'annulation du registre d'actionnaires et des actions de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, Vol. 31CS, fol. 44, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077508/211/42.

(070085028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Cleaning Paper Products, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.510.

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CLEANING PAPER PRODUCTS, avec siège social à L-5445 Schengen, 1A, route du Vin,

constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 2005 Numéro 878, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 645 à la page 30956 en date du 18 avril 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 107.510,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, demeurant à L-9142 Burden, 23, rue Jean Meisen,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Rebien, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que l'actionnaire présent et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par l'actionnaire présent, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui lui a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- a) Constatation de société unipersonnelle
- b) Démission d'administrateurs
- c) Démission de commissaire et son remplacement
- d) Changement d'adresse

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée constate que les actions sont toutes réunies en la main de Madame Ariette Verhulst, indépendante, née à Ekeren (Belgique) le 8 février 1962, demeurant à B-2520 Ranst (Belgique), 22, Mareweg; par conséquent la société est dorénavant à considérer comme société unipersonnelle.

2) L'assemblée accepte la démission des administrateurs, la société à responsabilité limitée CIEL-LINE S.à r.l., ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, et Annie Celis, employée privée, demeurant à F-57480 Apach, 25, rue Nationale, et leur donne pleine et entière décharge de leurs mandats. Etant donné le statut de société unipersonnelle, il n'y a pas lieu à procéder à leur remplacement.

3) L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société FRAXINUS B.F. BVBA, avec siège social à B-1745 Opwijk, 142, Klaarstraat, lui donne pleine et entière décharge de son mandat et nomme en son remplacement la société anonyme EWA REVISION S.A. ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F.Kennedy;

4) L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Schengen à Ettelbruck et par conséquent de modifier le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Ettelbruck.»

5) L'assemblée fixe l'adresse de la société à L- 9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents euros (800,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Wallers, M. Rebien, G. Marth, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, DIE/2007/2124. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 juin 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007076287/4917/63.

(070082824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Aim Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.058.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June,
Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

EMSOR FINANCE S.A., with registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Street I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Ms Aurélie Katola, private employee, with professional address in, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated on 1 June 2007.

Which proxy, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore mentioned, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a «Société Anonyme»:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of AIM CAPITAL INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital shall be thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1.000) shares of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915, as amended, on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10 August 1915, as amended, on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may furthermore issue, by way of private placement only, notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of

the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of

Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in

case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first working day of April at eleven o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of

the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing subscribes the whole capital as follows:

EMSOR FINANCE S.A., prequalified, one thousand shares	<u>1,000 shares</u>
Total	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1.800,-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

- Joseph Mayor, Companies Director, born on 24 May 1962, in Durban (South Africa), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Marjoleine Van Oort, private employee, born on 28 February 1967, in Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Géraldine Schmit, Companies Director, born on 12 November 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor («Commissaire aux comptes»):

- WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, a société à responsabilité limitée, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered at the Trade and Company's Register of Luxembourg and number B 74,623.

4. The directors' and «Commissaire aux comptes» s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the Company is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil sept, le cinq juin.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMSOR FINANCE S.A., avec siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Street I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Aurélie Katola, employée privée, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de AIM CAPITAL INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra, en outre, procéder par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jour ouvrable d'avril à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

EMSOR FINANCE S.A., préqualifiée, mille euros	1.000 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

Résolutions

Et à l'instant, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Marjoleine Van Oort, employée privée, né le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le numéro B 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Katola, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC /2007/11749. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007076279/7241/376.

(070082936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Domaine de Leesbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 129.068.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding IKODOMOS HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de 2 procurations sous seing privé lui délivrées.

2.- La société à responsabilité limitée EUROSAT S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de DOMAINE DE LEESBACH S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 17.45 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme holding IKODOMOS HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société à responsabilité limitée EUROSAT S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, cent cinquante-cinq actions	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert;
 - b) Monsieur Edouard Lux, administrateur de sociétés, né à Greisch, le 15 juin 1938, demeurant professionnellement à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance;
 - c) Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de société, né à Thionville (France), le 2 août 1951, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II;
 - d) Madame Blandine Lung-Vilmain, sans état particulier, épouse de Monsieur Jacques Niedercorn, née à Moyen-Moutiers (France), le 4 octobre 1953, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27.761.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Niedercorn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2007, Relation GRE/2007/2689. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007076288/231/139.

(070083098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Profea S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.055.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreißigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1 ° Herr Jürgen Mälchers, Kaufmann, geboren in Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland), am 16. November 1946, wohnhaft in D-47877 Willich, Büttgenerstrasse 5a (Bundesrepublik Deutschland);

2 ° Frau Birgit Elvira Mälchers, kaufmännische Angestellte, geboren in Goldhausen J. Ruppach (Bundesrepublik Deutschland), am 30. Mai 1951, wohnhaft in D-47877 Willich, Büttgenerstrasse 5a (Bundesrepublik Deutschland);

hier vertreten durch Herrn Hans Joachim Gernert, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche, nachdem sie ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Form einer Familienvermögensverwaltungsgesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Form einer Société de gestion de patrimoine familial gegründet (nachstehend die «Gesellschaft»), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF») und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (nachstehend der «Gesellschaftsvertrag»).

Art. 2. Name. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PROFEA S.à r.l. SPF.

Art. 3. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzaktiva im Sinne von Artikel 2 des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Schaffung einer Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im In- und Ausland ausüben.

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter gemäß den Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftervertrags erforderlich sind, aufgelöst werden.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einen Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Geschäftsführer können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten die Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art unmittelbar bevorstehen oder bereits eingetreten sind, welche die gewöhnliche Geschäftsführung der Gesell-

schaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von der Geschäftsführung auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR). Es ist aufgeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR) und jeweils voll einbezahlt (zusammen die «Gesellschaftsanteile»).

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft, wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Eigentümer das Recht auf eine Stimme bei Abstimmung der Beschlüsse der Gesellschafter. Einschränkungen hinsichtlich der Stimmberechtigung können durch einen Gesellschafterbeschluss vorgesehen werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafter.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Die Gesellschaftsanteile sind nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Sie dürfen unter Lebenden lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, sich damit einverstanden erklären.

Im Falle des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Gesellschaftsanteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Tod, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Tod, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit, noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche die Zahl der Geschäftsführer festsetzen, für eine Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt, wobei die Geschäftsführer bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt bleiben.

Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 14. Befugnisse des Geschäftsführers. Die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft und sind ermächtigt, alle Geschäfte, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit der Geschäftsführer.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift von jedem Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet.

Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 16. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Geschäftsführer per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird. In letzterem Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Die Gesellschafter können eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung durch die Geschäftsführer gemäß luxemburgischen Rechts oder auf Anfrage von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesandt wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung sowie Tagesordnung und Art des abzuschließenden Geschäfts.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsversammlungen teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Gesellschaftsanteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt. Einschränkungen hinsichtlich der Stimmberechtigung können durch einen Gesellschafterbeschluss vorgehen werden.

Ein Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er durch Telefax, Telegramm oder schriftliche Erklärung einen Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, die Jahreshauptversammlung ausgeschlossen, können im Ausland abgehalten werden, gemäß Urteil der Gesellschafter.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluss nur dann rechtswirksam gefasst, wenn er von Gesellschaftern angenommen wurde, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen. Die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen werden von den Geschäftsführern am Gesellschaftssitz aufbewahrt. Vollmachten bleiben beigefügt.

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 20. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über den verbleibenden jährlichen Gewinn wird durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Anzahl der Geschäftsanteile entschieden.

Art. 21. Auflösung, Liquidation. Bei Auflösung der Gesellschaft, veranlasst durch gleich welchen Auflösungsgrund und zu gleich welchem Zeitpunkt, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter sein muss/müssen und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Vergütung des/der Abwickler/s festlegen. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft sowie der Liquidationsausgaben wird der verbleibende Gewinn gemäß der Anzahl der Geschäftsanteile gleichmäßig an die Inhaber der Gesellschaftsanteile ausgeschüttet.

Art. 22. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Recht und insbesondere in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile wurden sämtlich gezeichnet und vollständig wie folgt einbezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	Nennwert	Einzahlung
Herr Jürgen Mälchers, vorgeannt	6.300,-	63	100	6.300,-
Frau Birgit Elvira Mälchers, vorgeannt	6.300,-	63	100	6.300,-
Total	12.600,-	126	100	12.600,-

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) zur Verfügung steht.

Ein Nachweis der Einzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Die Gesellschafter haben unverzüglich nach Gesellschaftsgründung die folgenden Beschlüsse gefasst:

I. Die Adresse des Sitzes der Gesellschaft befindet sich in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

II. Herr Jürgen Mälchers, vorgenannt, und Frau Birgit Mälchers, vorgenannt, werden zu Geschäftsführern für die Dauer von sechs Jahren bestellt. Sie können die Gesellschaft Drittpersonen gegenüber durch alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. Gernert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. Relation: LAC/2007/11575. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. Juni 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076222/202/172.

(070082792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Fent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.358.

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FENT HOLDING S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 110.358, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 87 du 13 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 71.178.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Hansen, C. Grundheber, M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation LAC/2007/2978. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077507/211/60.

(070085006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

AFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.591.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFI S.A., ayant son siège social à L-7230 Helmsange, 9, rue Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.591, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 668 du 30 juin 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 816 du 24 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Couvaras, demeurant à Schaerbeek, Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Nicolay, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Stievenart, demeurant à L-7447 Lintgen, 82, route de Fischbach.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social du 9, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange vers le 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.
- 2.- Election de Monsieur Paul Stievenart en remplacement d'un administrateur démissionnaire.
- 3.- Décharge à donner à l'administrateur démissionnaire.
- 4.- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer Monsieur Paul Stievenart comme administrateur-délégué de la société.
- 5.- Révocation du commissaire aux comptes.
- 6.- Décharge à donner au commissaire aux comptes.
- 7.- Election d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 9, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange vers le 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Cette société a son siège à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Filippos Georgiadis, Monsieur Paul Stievenart, demeurant à L-7447 Lintgen, 82, route de Fischbach.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Troisième résolution

L'assemblée renonce à donner décharge à l'administrateur démissionnaire en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer Monsieur Paul Stievenart, prénommé, comme administrateur-délégué de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire actuel, Monsieur Joël Gardrat.

Sixième résolution

L'assemblée renonce à donner décharge au commissaire aux comptes révoqué en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Constantin Couvaras, demeurant à B-1030 Bruxelles, 67, rue Albert de la Tour, né le 4 août 1976 à Bruxelles, Belgique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Couvaras, J.-M. Nicolay, P. Stievenart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8850. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077520/242/75.

(070084571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Multi City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.069.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MULTI CITY S. à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 620 du 25 mars 2006, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 2018 du 27 octobre 2006.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, demeurant via Pulverina n. 20, 6513 Monte Carasso, Confédération Helvétique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le Créancier gagiste BANCA ITALEASE SPA, ayant son siège à via Cino del Duca, n.12 - 20122 Milan, Italie, représentée par Maître Joé Lemmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, restreint à la modification du statut, article 3, renonce en faveur des associés, lesquels par consentement l'acquièrent, au droit de vote relatif aux parts sociales mise en garantie par rapport aux contrats de mise en gage du 19 janvier 2006 et du 14 mars 2006. Le renoncement au droit de vote du Créancier gagiste en faveur des associés sera noté, et signé par les différentes parties, sur le livre des associés.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Crameri, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8835. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077527/242/59.

(070084542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMO R.E. S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 652 du 30 mars 2006.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, demeurant via Pulverina n.20, 6513 Monte Carasso, Confédération Helvétique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le Créancier gagiste BANCA ITALEASE SPA, ayant son siège à via Cino del Duca, n.12 - 20122 Milan, Italie, représentée par Maître Joé Lemmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, restreint à la modification du statut, article 3, renonce en faveur des associés, lesquels par consentement l'acquièrent, au droit de vote relatif aux parts sociales mise en garantie par rapport au contrat de mise en gage du 28 décembre 2005. Le renoncement au droit de vote du Créancier gagiste en faveur des associés sera noté, et signé par les différentes parties, sur le livre des associés.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;
- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Crameri, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8828. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077522/242/56.

(070084564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Oster Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.787.

—
Extrait des résolutions des associés prise en date du 18 juin 2007

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 18 juin 2007 que les décisions suivantes ont été prises:

1. démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

2. nomination, avec effet immédiat, de:

- Madame Beatriz Kanitz Meldrum, née le 8 février 1971 à Rio de Janeiro.

Adresse professionnelle: Second floor, 4 Albermarle Street London W1S 4GA, Royaume-Uni.

- Monsieur Maurice Wyatt, né le 7 novembre 1968 à Baltimore, Etats-unis.

Adresse professionnelle: Second floor, 4 Albermarle Street London W1S 4GA, Royaume-Uni.

- Monsieur Antonius (Ton) Zwart, né le 29 mai 1966 à Rotterdam.

Adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Monsieur Jacques de Patoul né le 10 janvier 1980 à Luxembourg.

Adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007076830/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

GRI Rendsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.086.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075686/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09180. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007075677/41/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09197. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Navaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 23.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007075681/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05520. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

E.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.217.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 avril 2007

4 et 5. L'Assemblée acte la démission de Monsieur Pierre Hoffmann de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement et de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de quatre à trois.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075725/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Dinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007075795/1670/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09058. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.
